

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2019

L'an **deux mil dix-neuf, le 24 janvier à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 janvier 2019

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla, **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINED** Bruno, **ROBICHON** Hervé et **SITEAU** Anthony.

Absents excusés :

Et Absent: **PAPIN** Stéphane

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : **BLAINEAU** Angélique

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

MODIFICATION RÉGIE DU 14 JUILLET EN RÉGIE ANIMATIONS Annule et remplace la délibération 056/12

M. le Maire, expose que lors du repas des aînés, il y a des encaissements de chèques pour les résidents secondaires de la commune, il propose de modifier la délibération du 30 août 2012 n°056/12 concernant la régie du 14 juillet en régie animations, ainsi les chèques seront encaissés sur une régie. Le conseil municipal décide que la régie fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre ainsi que la régie encaissera les produits du repas du 14 juillet, repas des aînés ou toute autre manifestation organisée par la municipalité.

TARIF REPAS DES AINÉS

Le conseil municipal décide d'ouvrir le repas des aînés aux personnes qui auront 60 ans dans l'année. Le prix sera inchangé pour les résidents secondaires soit 12 €. Le conseil municipal valide cette proposition qui sera applicable à partir du repas du 03 mars 2019.

RÉSOLUTION DE L'AMF

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Le conseil municipal de Clussais la pommeraie, après avoir délibéré soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

DÉLIBÉRATIONS ¼ DES INVESTISSEMENTS

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

CRÉDITS OUVERTS EN 2018 SANS RAR 2017	25 % POUR 2019
831 698,88 €	207 924,72 €

Le Conseil municipal valide ces propositions.

BAIL COMMERCIAL LOCATION AGRI-BRUNETTE

Une proposition de reprise des locaux pour le local Agri-Brunette a été faite par la société X.P AUTO représenté par M. Hassan MAHMOUD, pour le recyclage et la vente de pièces détachées auto. Après lecture du bail, le conseil municipal, accepte le bail de location du local Agri-Brunette pour un loyer de 750 € TTC et 32 € de frais afférents à la société XP Auto.

BAIL COMMERCIAL – LOCATION 3 RUE DES ÉCOLES

Suite à la proposition de reprise d'un commerce sur la commune par Mme LEGER Estelle, le conseil municipal doit donner l'autorisation à M. le Maire de signer un bail commercial.

Une convention de mise à disposition de la licence IV, propriété de la commune, sera annexée au contrat. Après lecture du bail, le conseil municipal, accepte le bail de location du local 3 rue des écoles pour un loyer de 100 € TTC et tous les frais afférents à Mme Estelle LEGER.

CONSULTATION DU CENTRE DE GESTION 79 POUR LA MISE EN CONFORMITÉ AU RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES)

Objet : Mise en conformité RGPD – mandat donné au Centre de gestion des Deux-Sèvres

Le règlement européen 2016/679, dit Règlement Général pour la Protection des Données ou RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se joindre à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente démarche de mise en conformité RGPD.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison du remplacement d'un contrat aidé CAE-PEC,

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau en rajoutant l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20/35 hebdomadaire.

Après débat le conseil municipal, Décide de modifier et d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 09 mai 2019, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial afin d'assurer les missions d'entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique. Gérer le matériel et l'outillage. Le Conseil municipal décide la création, à compter du 09 mai 2019, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 20/35^{ème} d'un temps plein, en cas de recrutement d'un non titulaire, fixe la rémunération sur l'échelon C1/1 du grade d'adjoint technique territorial, correspondant à l'IB 350, autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire propose au conseil de faire une remise en état sur la tombe du Préfet, Louis Auguste MORIN. Le conseil accepte la proposition.

M. le Maire informe le conseil que des tombes ont été enlevées dans le cimetière par les agents communaux. Une liste des noms sera apposée à l'ossuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30

Prochaine réunion de conseil le 21 février 2019

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**